

LA GESTION DES INERTES DE CHANTIER SUR LE PAYS D'ANCENIS : UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE

Connaissance et enjeux, quantification des gisements et des flux, réponses aux besoins

Avec le soutien de



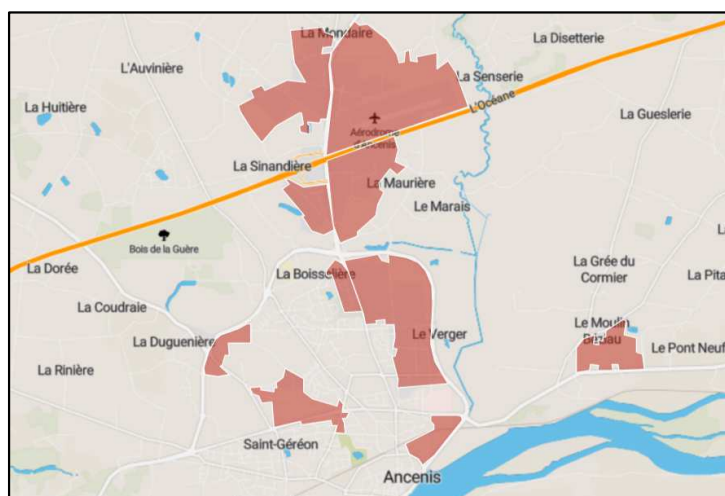
LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DES INERTES

UN ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES PLATEFORMES DE TRANSIT ET DE RECYCLAGE DES INERTES SUR LE PAYS D'ANCENIS

COMPA

En 2019, plusieurs entreprises de travaux publics ont sollicité les services de la COMPA afin d'acquérir des terrains pour l'installation de plateformes destinées à accueillir des excédents de chantier inertes. Ces plateformes ont pour rôle le stockage provisoire des inertes dans l'attente d'une réutilisation sur un chantier. Les matériaux déposés peuvent faire l'objet d'une opération de recyclage (scalpage, concassage, chaulage...) avant une réutilisation sur chantier ou en projet d'aménagement.

Les premiers échanges des services de la COMPA avec les entreprises font état de projets situés sur les zones d'activité à proximité immédiate des échangeurs autoroutiers de l'A11. Ces zones d'activité sont situées sur la commune d'Ancenis et sont limitrophes à la commune de Mésanger.

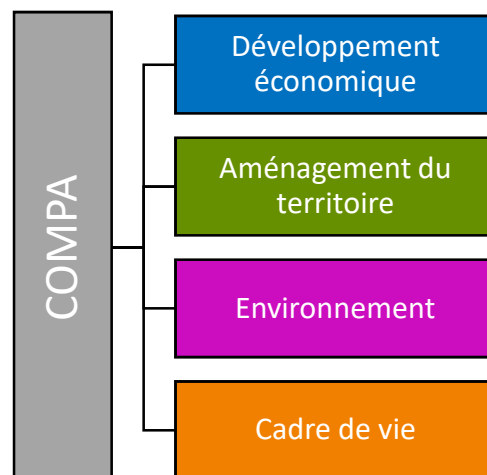


UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, DE CONSOMMATION DE FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMPA

Les projets portés par les entreprises constituent un sujet transversal pour la collectivité compte tenu de ses compétences en matière de développement économique (aménagement et gestion des zones d'activité, actions de développement économique...), d'aménagement territorial (élaboration du SCOT, PLU, PLUi), d'environnement (mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, gestion des milieux aquatiques ...), de cadre de vie.

Aussi, afin d'étudier les diverses options quant aux réponses à apporter aux entreprises, la COMPA a sollicité la CERC pour établir un état des lieux des flux d'excédents de chantier (gisements existants, flux pris en charge par des plateformes locales, besoins et difficultés rencontrés par les entreprises, réflexions sur une mutualisation de plateformes).



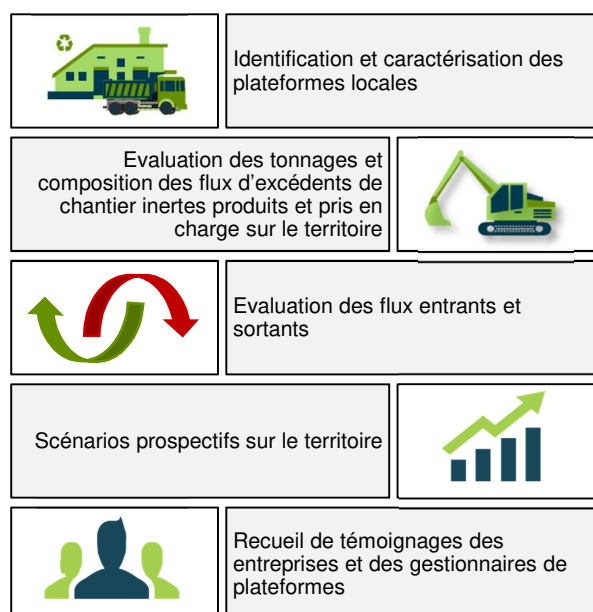
UNE COLLECTE DE DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

CERC

La réalisation d'un état des lieux sur le territoire du Pays d'Ancenis nécessite la collecte de données quantitatives et qualitatives auprès des entreprises et des plateformes de prise en charge des matériaux inertes.

La première étape du travail consiste donc à identifier les plateformes et les entreprises existantes sur le territoire. Cette étape s'appuie en premier lieu sur les informations transmises aux services de l'Etat dans le cadre des déclarations, des enregistrements voire des autorisations d'exploiter. Elle passe également par les contacts auprès des entreprises pour identifier les petites installations internes non soumises à déclaration.

L'identification des entreprises de Travaux Publics (qui produisent l'essentiel des tonnages d'excédents de chantier) et des installations du territoire permet d'organiser la collecte des données qui seront utilisées pour réaliser le diagnostic chiffré du territoire, pour évaluer les tendances à venir et pour relayer les besoins et les difficultés exprimés par les chefs d'entreprise et par les gestionnaires d'installation en matière de gestion et de prise en charge des excédents de chantier inertes.



Quels taux de réponses enregistrés ?



94% des emplois salariés de l'activité Travaux Publics

22 établissements interrogés, soit 651 emplois salariés sur 689.



100% des plateformes de gestion des inertes identifiées sur le territoire

14 installations interrogées sur les 14 identifiées

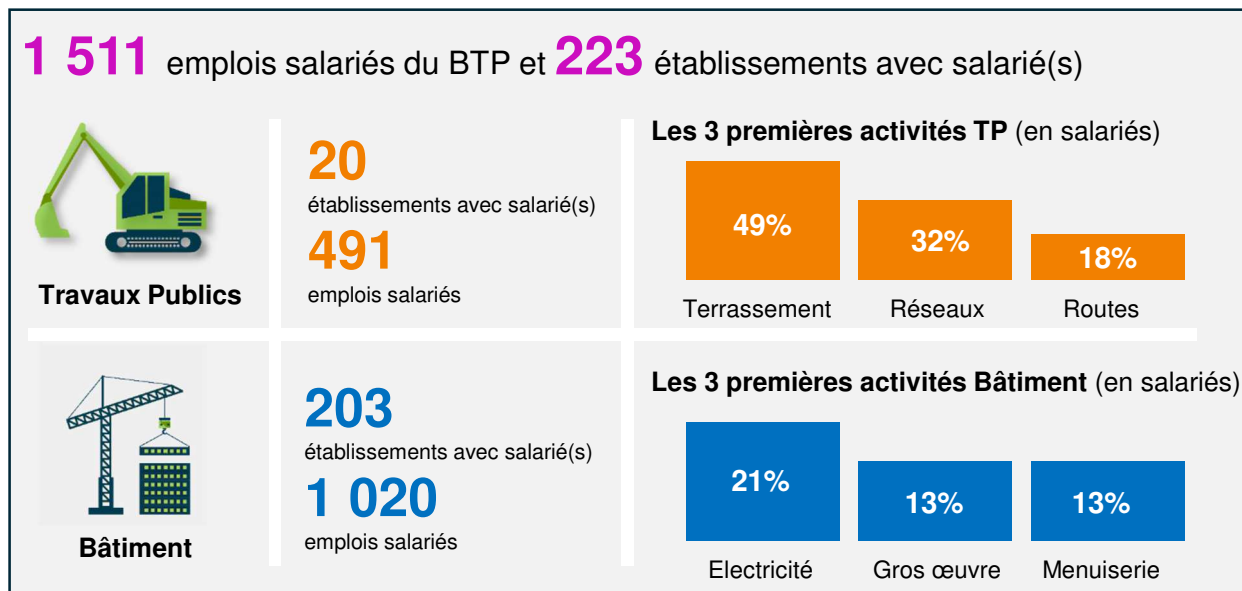


Une évaluation statistique pour le gisement d'excédents de chantier inertes des activités Bâtiment (ratio/salarié, ratio/habitant...)

L'OUTIL DE PRODUCTION DU BTP SUR LE PAYS D'ANCENIS

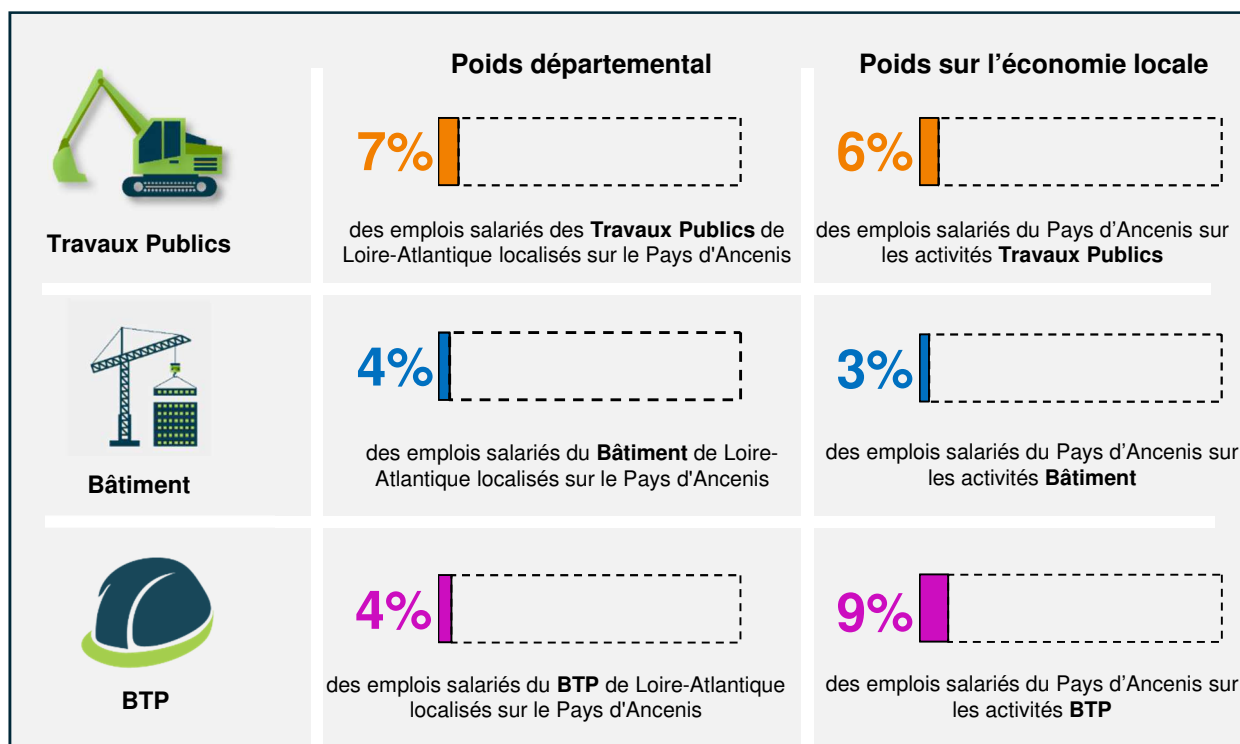
LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI DU BTP SUR LE PAYS D'ANCENIS

Source ACOSS



LE POIDS DES ACTIVITÉS BTP SUR LE PAYS D'ANCENIS

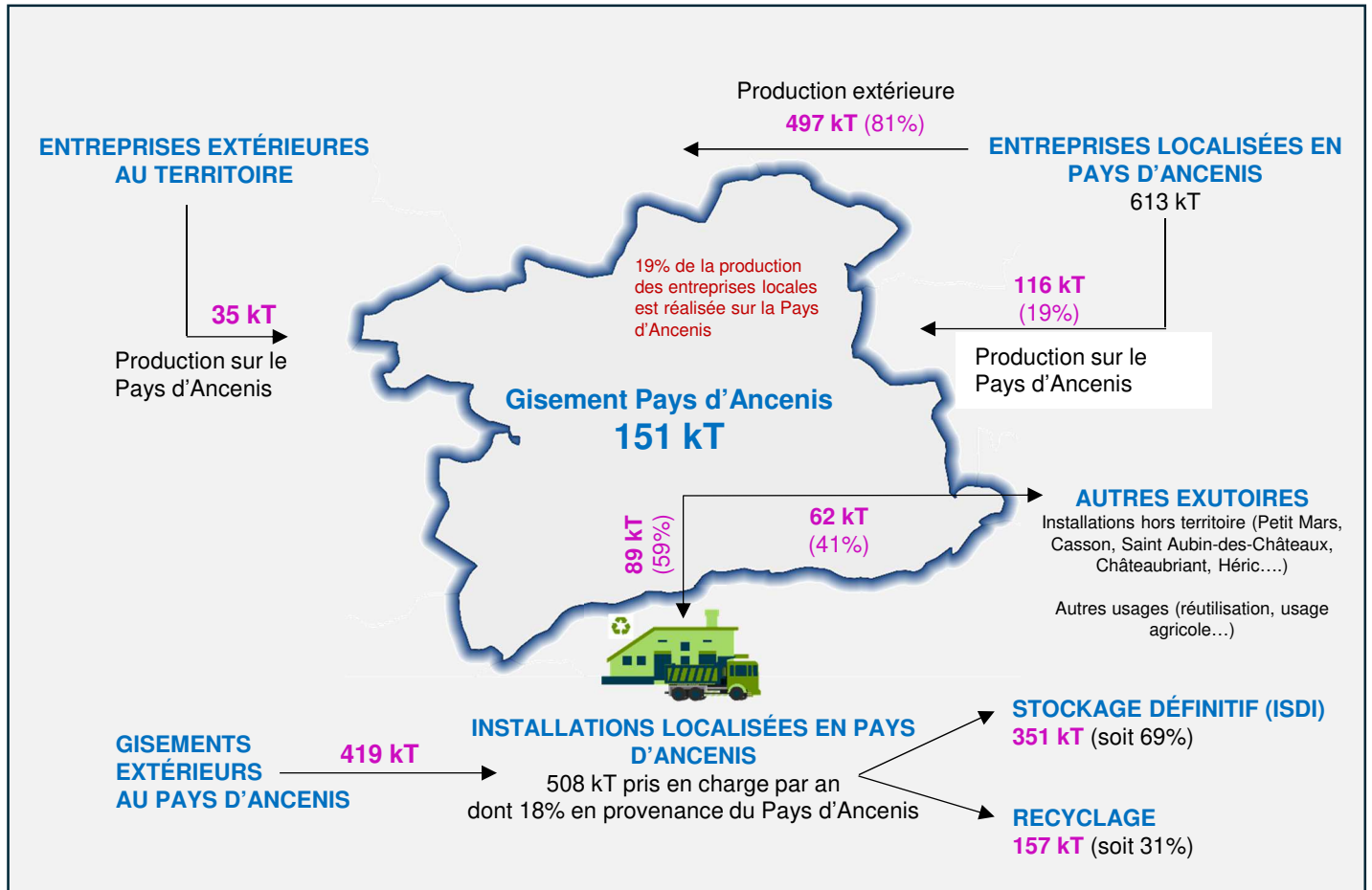
Source ACOSS



LA SITUATION DES INERTES SUR LE PAYS D'ANCENIS

PRODUCTION ET PRISE EN CHARGE DES EXCÉDENTS DE CHANTIER SUR LE PAYS D'ANCENIS

CERC



QUELQUES ENSEIGNEMENTS LIÉS À L'ANALYSE DES FLUX DE MATÉRIAUX INERTES

CERC

- Des capacités de prise en charge supérieures au gisement local, mais mises à contribution par les gisements extérieurs**
82% des flux accueillis sur les installations locales viennent de chantiers extérieurs au territoire du Pays d'Ancenis
- Des solutions existantes pour les bétons, briques, tuiles, enrobés...**
157 kT de matériaux inertes pris en charge par les plateformes locale de recyclage, soit 42% de la capacité maximale estimée
- ... mais moins fréquentes pour les déblais de terre**
Les principaux sites d'accueil sont situés sur la communes du Cellier et largement sollicités par l'agglomération nantaise.
- Un maillage territorial en rapport avec la situation géographique des entreprises gestionnaires**
Les plateformes existantes sont souvent attenantes aux locaux des entreprises ou à proximité immédiate des principaux gisement (ex. Le Cellier). La localisation répond à une logique pratique ou économique et non à une logique d'aménagement et de maillage territorial.
- Une croissance des gisements qui devrait accentuer les difficultés sur les déblais de terre**
Associé à la fin d'exploitation de l'ISDI du Cellier dans les années à venir.
- Avec pour conséquence un recours à l'usage des déblais en aménagement agricole**
Nivellement des parcelles, entretien des pistes d'accès aux parcelles...

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES SUR LE PAYS D'ANCENIS

LES DIFFICULTÉS EXPRIMÉES PAR LES ENTREPRISES

Témoignages recueillis auprès des acteurs du territoire

1

Le manque d'installations de prise en charge des déblais de terre

Le sujet est régulièrement évoqué par les chefs d'entreprises du territoire. La distance pour accéder aux plateformes dédiées à la prise en charge des terres constitue une difficulté pour les entreprises et les incite à recourir à d'autres usages, en particulier en aménagement des terres agricoles.

2

Le coût de la prise en charge sur les installations

Le recyclage des inertes requiert des coûts de production en lien avec les différentes étapes de transformation du matériau. En conséquence, les tarifs pour le dépôt d'inertes sur les plateformes de recyclage ouvertes aux entreprises sont inhérents aux coûts de production et peuvent être plus élevés que ceux des solutions d'élimination en ISDI ou d'utilisation en remblaiement de carrière.

3

La réutilisation des déblais trop peu envisagée lors des projets d'aménagement

La réutilisation en projets d'aménagement constitue une alternative à l'élimination des déblais de terre. Elle constitue une forme de valorisation des matériaux encouragée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Mais cette option n'est que rarement envisagée et anticipée selon les dires des entreprises interrogées. Un rehaussement plus régulier des terrains sur certains projets permettrait d'offrir une solution pour une part non négligeable des déblais.

4

La conformité des pratiques dans le cadre de la réutilisation des inertes en aménagement

La réutilisation des excédents de chantier inertes dans le cadre de projets d'aménagement constitue une alternative au dépôts des matériaux sur des sites dédiés. Mais les entreprises ne maîtrisent pas toujours les réglementations spécifiques à cet usage, en particulier en matière d'aménagement agricole.

5

La nature des sols

Les chefs d'entreprises évoquent la nature argileuse des sols régulièrement rencontrés sur le territoire du Pays d'Ancenis, rendant parfois difficile la valorisation de ces matériaux.

6

La sensibilisation des maîtres d'ouvrage en progrès mais pas toujours suivie d'actes

Les entreprises évoquent la bonne volonté des élus qui n'est pas toujours actée dans les procédures. Il est fait mention notamment des règlements de voirie suivis par les techniciens qui n'ouvrent pas la voie aux matériaux recyclés.

7

Le coûts des matériaux recyclés

Le coûts des matériaux recyclés est considéré comme un frein à leur utilisation selon les propos des chefs d'entreprises. La maîtrise d'ouvrage éprouve encore parfois des difficultés à considérer que les matériaux secondaires puissent avoir un coût équivalent aux matériaux neufs.

8

Les nuisances potentielles d'une activité de recyclage pour les riverains

L'activité de recyclage peut entraîner des nuisances sonores pour les riverains de la plateforme.

Gestion des inertes

Prod/Conso recyclés

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES SUR LE PAYS D'ANCENIS

LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ENTREPRISES

Témoignages recueillis auprès des acteurs du territoire

1

Un maillage plus dense de plateformes dédiées à la gestion des inertes

Afin de faciliter la gestion des inertes et de limiter le transport des matériaux, source d'émissions de GES et synonyme de coûts, les entreprises souhaiteraient disposer de plateformes plus nombreuses sur le territoire.

2

Une meilleure intégration des coûts de gestion dans les prix

Les entreprises expriment la problématique de l'intégration de coûts de gestion des inertes dans les prix. Certaines entreprises n'anticipent pas ces coûts, ce qui entraîne une pression sur les prix pratiqués et favorise les risques d'une gestion inadaptée des excédents de chantiers produits.

3

Favoriser le réemploi et la réutilisation des déblais dans les projets d'aménagement

Afin de permettre la valorisation des inertes produits sur les chantiers et de pallier au manque d'exutoires sur le territoire, les entreprises souhaitent que l'utilisation des excédents de chantier inertes, en particulier des déblais de terre soient plus régulièrement anticipée et pratiquée dans les projets d'aménagement (rehaussements des terrains par exemple)

4

Bénéficier d'un accompagnement, de recommandations pour les pratiques de réutilisation des inertes en aménagement agricole

Le recours à l'aménagement agricole (usage d'inertes dans le cadre des activités agricoles) est régulièrement utilisé par les entreprises de Travaux Publics sur le territoire du Pays d'Ancenis, en raison notamment du manque d'exutoires pour les déblais terreux. Cependant, certaines entreprises ne maîtrisent pas précisément les réglementations en vigueur (PLU, code de l'environnement, code de l'urbanisme...). Elles souhaiteraient bénéficier de guides et d'accompagnement sur les bonnes pratiques en matière de valorisation agricole.

5

Une vigilance portée à la qualité des matériaux recyclés

Les mauvaises pratiques de recyclage nuisent à la progression de l'usage des matériaux secondaires. Les entreprises souhaitent une vigilance sur la qualité des matériaux produits pour éviter des retours d'expérience défavorables vécus par les maîtres d'ouvrage.

6

Une mobilisation commune des élus et des techniciens des collectivités

Les entreprises relèvent une prise de conscience de la part des élus des collectivités sur la nécessité de l'usage des matériaux secondaires, dans une logique d'économie circulaire. Toutefois, ils expriment également les difficultés rencontrées auprès des techniciens pour la mise en œuvre des matériaux recyclés, qui privilégient parfois les procédures classiques peu ouvertes aux graves recyclées (ex. règlements de voirie).

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES SUR LE PAYS D'ANCENIS

LES DÉBLAIS DE TERRE : UN ENJEU SUR LE TERRITOIRE ?

DES EXUTOIRES À PROXIMITÉ DES GISEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE

77 milliers de tonnes de déblais de terre sont produits chaque année sur les chantiers localisés sur le territoire du Pays d'Ancenis.

En parallèle, les installations dédiées à la prise en charge des déblais terreux ont accueilli 364 milliers de tonnes de matériaux terrigènes, dont 27 milliers en provenance des chantiers locaux. **Ce sont donc 50 milliers de tonnes de déblais qui ont été orientés vers des usages autres que des installations dédiées.**

Selon les entreprises rencontrées, la distance d'accès aux plateformes dédiées au déblais de terre (les capacités de prise en charge sont concentrées sur la commune du Cellier) constitue un frein au dépôt des matériaux. En conséquence, les entreprises recherchent des solutions de réutilisation directe des déblais : usage en aménagement, usage sur les parcelles agricoles.



- 1** **Prise en charge sur des sites dédiés**
ISDI, carrières autorisées, plateformes de recyclage
- 2** **La réutilisation sur chantier ou en projet d'aménagement**
Directe ou après transformation
Usage en remblais de tranchée, en couche de forme, en terrassement, en plateforme de bâtiment
- 3** **L'usage en aménagement agricole**
Directe ou après transformation
Nivellement des parcelles agricoles, accès aux parcelles, exhaussement des terrains...

QUEL ACCOMPAGNEMENT AUX PRATIQUES DE RÉUTILISATION ?

L'utilisation d'excédents de chantier inertes en aménagement urbain ou agricole **doit répondre à un objectif de valorisation** : le résultat principal étant que les excédents de chantier servent à des fins utiles en substitution à d'autres matériaux. Une opération de valorisation ne nécessite pas d'acte administratif pour être légale en revanche, le maître d'ouvrage de l'opération de valorisation doit s'assurer de l'absence d'impact sur la santé humaine et sur l'environnement.

En cas d'absence de motif réel de valorisation, la réutilisation des excédents de chantier peut être considérée comme une opération de stockage de déchets qui nécessite une autorisation au titre de la réglementation ICPE. Des guides techniques et des bureaux d'études existent pour faciliter les bonnes pratiques des entreprises.

Des guides techniques pour encadrer les pratiques



Des solutions d'accompagnement



LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES SUR LE PAYS D'ANCENIS

MUTUALISATION ET MISE EN RÉSEAU DE PLATEFORMES : UNE RÉPONSE À APPORTER?

VERS UN OPTIMISATION DES CAPACITÉS EXISTANTES ET UN MEILLEUR MAILLAGE TERRITORIAL

1

Un besoin exprimé par les entreprises d'un meilleur maillage et d'une solution à Ancenis

Les entreprises expriment des besoins de prise en charge de leur matériaux à Ancenis (inertes recyclables mais aussi terres) contribuant ainsi à un meilleur maillage territorial des installations (actuellement, il existe une concentration des capacités de prise en charge sur la commune du Cellier).

2

Des entreprises ouvertes à un projet de mutualisation

Plusieurs entreprises se déclarent intéressées par la création d'une plateforme ouverte à l'ensemble des entreprises, administrée par la filière BTP ou de recyclage du territoire. Plusieurs entreprises (au moins sept entreprises ou plateformes recensées) seraient intéressées par une implication directe à un projet commun.

3

Un besoin de massification des volumes pour la viabilité économique des plateformes

Les entreprises gestionnaires d'une plateforme de recyclage d'inertes alertent sur la nécessité de s'assurer de volumes suffisants pour établir un équilibre économique. La mutualisation d'une plateforme offre la possibilité d'assurer un dépôt minimum de matériaux par les entreprises gestionnaires.

4

Une réflexion à porter sur une mise en réseau des installations ouvertes aux entreprises (existantes ou en projet)

Une plateforme nouvellement créée ne doit pas mettre en difficulté l'équilibre économique des plateformes existantes sur le territoire. Celles-ci pourraient être associées à un nouveau projet dans le cadre d'une mise en réseau des plateformes du territoire (Ecoterre, Philvalor, Inerta, et les projets de plateforme identifiées sur le territoire...).

5

Apporter une réponse aux besoins de prise en charge des déblais de terre

Une mise en réseau d'installations et d'entreprises dédiées aux déblais de terre pourrait permettre d'apporter une expérience sur la réutilisation des terrigènes, matériaux qui relèvent d'un enjeu fort sur le territoire du Pays d'Ancenis (Ex : Philvalor, Terra Innova...).

LES PRÉALABLE À LA MUTUALISATION DE PLATEFORME(S)

- Identification spatiale des partenaires
- Identification de partenaires avec la même typologie de déchets
- Connaissance des filières, des équipements nécessaires
- Définition d'une politique et d'une contractualisation
- Validation des schémas de flux optimum

L'exemple des centrales d'enrobé

Les centrales d'enrobé fonctionnent parfois avec plusieurs exploitants. C'est le cas notamment de la centrale d'enrobage MTI à Ingrandes, située sur la carrière de la Bouvraie et exploitée conjointement par la société Hervé et par Eurovia.

La mutualisation de centrale d'enrobage, fixe ou temporaire, est fréquente. Cette pratique pourrait constituer une piste de travail pour la contractualisation d'une plateforme mutualisée de recyclage des excédents de chantier.

Une difficulté : mutualiser c'est se confronter à d'autres pratiques, d'autres cultures d'entreprises

UNE MISE EN RÉSEAU DES PLATEFORMES ÉQUIPÉES (MATÉRIEL, PERSONNEL, PONT BASCULE...)

Les objectifs d'une mise en réseau des plateformes existantes :

- Orienter, lisser les flux en fonction de la situation géographique du chantier, des capacités de prise en charge des sites
- Bénéficier des compétences de chacun (notamment sur les terres mais également sur les enrobés : centrale d'enrobage MTI à Ingrandes...)
- Garantir les tonnages nécessaires à l'équilibre économique des plateformes

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES SUR LE PAYS D'ANCENIS

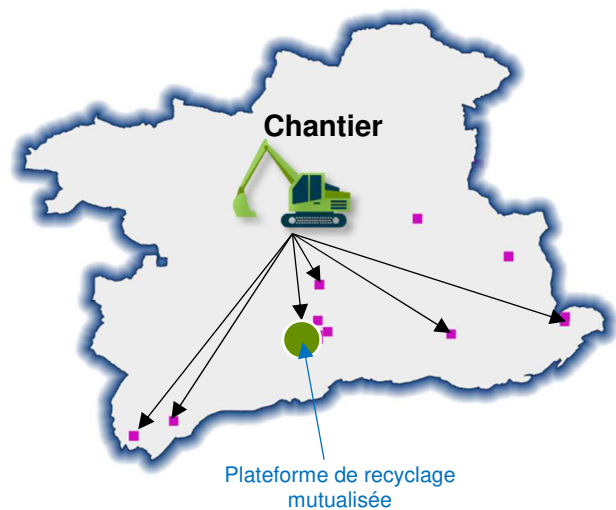
MUTUALISATION ET MISE EN RÉSEAU DE PLATEFORMES : UNE RÉPONSE À APPORTER?

QUELLES OPTIONS POUR L'ORGANISATION DES FLUX D'INERTES ?

Piste 1 : création d'une plateforme mutualisée sur la commune d'Ancenis (zone des échangeurs autoroutiers)

L'installation d'une plateforme mutualisée sur la commune d'Ancenis répond au besoin de solutions supplémentaires exprimé par les entreprises interrogées, sur un secteur stratégique. Cette solution contribue à l'amélioration du maillage de plateformes de prise en charge des excédents de chantier inertes sur le territoire.

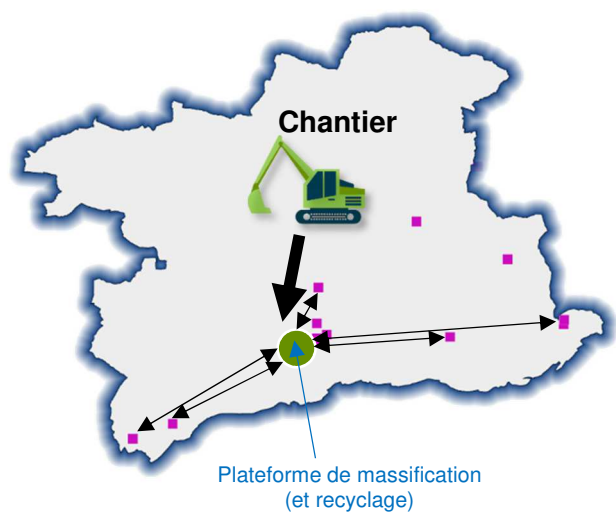
Toutefois, une vigilance est à porter sur la proximité immédiate d'installations existantes et ce afin d'éviter une concurrence susceptible de fragiliser le modèle économique de ces plateformes.



Piste 2 : création d'une plateforme de massification des volumes sur la commune d'Ancenis (zone des échangeurs autoroutiers)

L'option consiste en une mise en réseau des installations existantes sur le territoire, complétée par la création d'une plateforme supplémentaire sur la zone des échangeurs autoroutiers située sur la commune d'Ancenis. La plateforme nouvellement créée et dont la gestion est assurée par des entreprises de Travaux Publics et installations locales contribuerait à l'amélioration du maillage de plateformes sur le territoire.

La plateforme nouvelle pourrait assurer un rôle de massification des tonnages d'excédents de chantier inertes avant un recyclage sur place ou un transfert vers les autres installations du réseau, en fonction des capacités de prise en charge des sites, de la nature des matériaux. Par ailleurs, un double fret pourrait permettre un retour des matériaux recyclés vers la plateforme de massification pour un accès facilité des entreprises.



LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES SUR LE PAYS D'ANCENIS

MUTUALISATION ET MISE EN RÉSEAU DE PLATEFORMES : UNE RÉPONSE À APPORTER ?

FAISABILITÉ D'UNE PLATEFORME MUTUALISÉE : SYNTHÈSE DES FORCES, DES FAIBLESSES, DES MENACES ET DES OPPORTUNITÉS

LES FORCES

- Une volonté / ouverture des entreprises
- Une volonté politique
- Des compétences présentes sur le territoire
- Des capacités existantes
- Des réseaux d'entreprises

LES FAIBLESSES

- Des solutions à trouver pour les déblais de terre
- Des pratiques, des habitudes de fonctionnement
- Un maillage non optimal des plateformes

LES OPPORTUNITÉS

- Vers une croissance de la demande en matériaux recyclés
- Harmoniser la qualité des matériaux recyclés
- Massifier les tonnages (plutôt qu'une dispersion)
- Répondre à la problématique des déblais de terre

LES MENACES

- La fin d'exploitation prochaine de l'ISDI du Cellier
- Le risque de déséquilibre financier (réseau ?)
- La contractualisation (GIE ? Autres formes ?)
- L'optimisation des double frets (logique réseau ?)
- Les nuisances
- La confrontation des cultures d'entreprises différentes

Etude réalisée par

CERC Pays de la Loire

10 Bd Gaston Serpette – BP 23202
44032 Nantes Cedex

Tél : 02-51-17-65-54
www.cerc-paysdelaloire.fr



Et encadrée par un comité de pilotage constitué de :

